

RCS : BEAUVAIS

Code greffe : 6001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BEAUVAIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00619

Numéro SIREN : 799 120 365

Nom ou dénomination : PLC CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2022 sous le numéro de dépôt 2631

"PLC CONSEIL"
Société par Actions Simplifiée au Capital de 10.000 Euros
Siège Social : 8 Rue de Sétubal
60000 BEAUVAIS
799 120 365 RCS BEAUVAIS
SIRET : 799 120 365 00017

60-01
Greffe du Tribunal
de Commerce de Beauvais
DÉPÔT N° 2631

DU 27 JUIN 2022

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 MAI 2022

RCS Beauvais

N°
N° de gestion 2d3B619

L'An Deux Mil Vingt Deux,

Le Vingt Cinq Mai à 14 Heures,

Les associés de la société "PLC CONSEIL", Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 Euros, divisé en 1.000 actions de 10 Euros de valeur nominale chacune, dont le siège social est à BEAUVAIS (Oise) - 8 Rue de Sétubal,

Se sont réunis, au siège social, sur convocation du Président.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe LESURE,
Président et propriétaire de Cinq Cents actions, ci..... 500

La feuille de présence, signée par les associés, fait apparaître qu'est également présent :

- Monsieur Lionel CHISS, Directeur Général et propriétaire de
Cinq Cents actions, ci..... 500

TOTAL DES ACTIONS PRESENTES 1.000

Le Président constate, en conséquence, que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité simple pour les décisions ordinaires et à celle des deux tiers des voix attachées aux actions pour les décisions extraordinaires.

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Président.
- Agrément d'une cession d'actions.
- Remplacement du Président démissionnaire.

u nu j

- Nomination d'un nouveau Directeur Général.
- Questions diverses.

Le Président met à la disposition des associés :

- Un exemplaire des statuts de la société.
- Une copie des lettres de convocations adressées aux associés.
- La feuille de présence.

Pour être soumis à l'Assemblée Générale, sont également déposés les rapports et documents suivants :

- Le rapport du Président.
- Le texte du projet de résolutions.

Puis, il rappelle que le rapport du Président ainsi que le texte des résolutions proposées ont été communiqués aux associés 8 jours au moins avant la date de l'Assemblée et, pendant ce même délai de 8 jours précédant l'Assemblée, tenus à leur disposition au siège social.

A la demande du Président, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président donne ensuite lecture de son rapport.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Après différents échanges de vues, il met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et pris connaissance du projet de cession, statuant conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts, décide d'agréer la cession par Monsieur Philippe LESURE des CINQ CENTS (500) actions qu'il possède au capital de la Société au profit de la Société « AUCE », Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 Euros, dont le siège est à BEAUVAIS (Oise) - 8 Rue de Sétubal, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 911 860 237 R.C.S BEAUVAIS, et agréée cette dernière en qualité d'Associée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la démission de Monsieur Philippe LESURE de son mandat de Président à effet de ce jour, le remercie du temps consacré à la Société et décide de désigner en son remplacement pour une durée indéterminée :

le me d

Monsieur Lionel CHISS, né à PARIS (14^{ème}) le 29 Juin 1972, de nationalité française, demeurant à BEAUVAIS (Oise) – 15 Rue du Pressoir Coquet.

Il exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et de celles de l'article 15 des Statuts.

La désignation de Monsieur Lionel CHISS à la Présidence met fin de fait à son mandat de Directeur Général.

Sa rémunération sera fixée à l'occasion d'une prochaine délibération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Lionel CHISS, présent à l'Assemblée, déclare accepter le mandat qui vient de lui être conféré, et ne tomber sous le coup d'aucune mesure ou incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de désigner en qualité de Directrice Générale à compter de ce jour :

- Madame Marie-Laure THIRY, épouse VOIRET, née à AMIENS (Somme) le 25 Mars 1989, de nationalité française, demeurant à COURCELLES EPAYELLES (Oise) – 137 Rue du Château.

Elle exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et de celles de l'article 16 des Statuts.

Sa rémunération sera fixée à l'occasion d'une prochaine délibération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Marie-Laure VOIRET, présente à l'Assemblée, déclare accepter le mandat qui vient de lui être conféré, et ne tomber sous le coup d'aucune mesure ou incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée, et de tout ce que dessus, il a été dressé par le Président le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, comme suit.

LES ASSOCIES PRESENTS

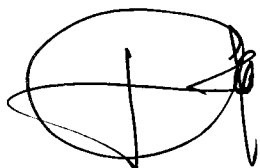
M. Philippe LESURE

*Bon pour démission
du mandat de Président*

M. Lionel CHISS

Bon pour acceptation du mandat de Président

*Bon pour acceptation du
mandat de Président*



Mme Marie-Laure VOIRET

Bon pour acceptation du mandat de Directrice générale

*Bon pour acceptation du mandat
de Directrice générale*

Voiret